



Préavis de la Municipalité au Conseil communal

N° 40/2021-2026

Crédit cadre pour le renouvellement énergétique

Date retenue pour la séance de commission d'étude :

9 février 2023 à 19h30

Bâtiment administratif, salle Sorge

23.01.2023



Au Conseil communal de Crissier

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet la mise à disposition de la Municipalité d'un crédit cadre dédié aux actions diverses de renouvellement énergétique. Ce montant doit servir à financer des actions ponctuelles ayant pour but de modifier, installer ou exploiter des installations d'énergie renouvelable non prévues dans un projet ou préavis de construction ou de renouvellement.

2. Contexte et préambule

L'optimisation de nos installations énergétiques a déjà fait l'objet de nombreuses discussions et la volonté de la Municipalité, au sein du Conseil et des commissions, est d'optimiser dès que possible les sources d'énergie renouvelable au profit du patrimoine communal. Bien présent dans les préavis de construction des bâtiments de la Carrière, de l'Espace Philippe RoCHAT, du collège de l'Orée et des Jardins du Château, le financement des installations est prévu dans la somme totale de la demande de crédit.

Depuis plusieurs mois, des opportunités d'optimisation de nos bâtiments ou infrastructures sur notre territoire se sont profilées, en voici les principales :

- + Le raccordement du bâtiment de la voirie au réseau de chauffage à distance CRICAD pour Fr. 50'000.-.
- + Le projet d'installation, en partenariat avec SIE SA, concernant une installation photovoltaïque sur le toit de la voirie pour Fr. 40'000.-.

3. Situation actuelle

La Municipalité ne sollicite que rarement un crédit cadre sur une thématique bien précise. Au même titre que celui dédié à l'éclairage public, elle souhaite pouvoir disposer d'une liberté de manœuvre afin de saisir des opportunités par des actions ponctuelles allant dans le sens de l'augmentation de l'autoconsommation et du développement durable.

La Municipalité souhaite disposer d'un montant de Fr. 300'000.- afin d'engager ou/et de réaliser les travaux d'amélioration des infrastructures en énergie renouvelable qui ne sont pas prévus dans un crédit de construction, au plus tard jusqu'au 30 juin 2026.

La Municipalité s'engage à apporter une information suivie sur les actions engagées par le biais de ce crédit cadre à chaque occasion.



4. Proposition

En conclusion, la Municipalité vous propose dans le cadre du présent préavis d'accepter :

- + D'accorder un crédit cadre dédié aux améliorations énergétiques de Fr. 300'000.- pour la législature 2021-2026.
- + D'autoriser la Municipalité à utiliser ce crédit cadre, uniquement dans le but d'engager ou/et de réaliser les travaux d'amélioration des infrastructures en énergie renouvelable qui ne sont pas prévus dans un crédit de construction, au plus tard jusqu'au 30 juin 2026.
- + De valider l'utilisation de ce crédit cadre par l'état de situation du préavis établi par le service dans le rapport annuel de gestion.

5. Financement

<i>Plan des investissements 2023-2027</i>			
Les investissements du présent préavis ne figurent pas au plan quinquennal 2023-2027			
Total des investissements prévus de 2023 à 2027			Fr. 117 482 000
Divers préavis déjà votés			Fr. 50 858 000
Préavis en cours au 23 janvier 2023			
40/2021-26	Crédit-cadre pour le renouvellement énergétique	Fr. 300 000	
41/2021-26	Aménagement public du rez-de-chaussée du Château	Fr. 50 000	
43/2021-26	Bâtiments scolaires - travaux d'aménagements et d'entretiens	Fr. 420 000	Fr. 770 000
Solde des investissements à voter selon plan 2023-2027			Fr. 66 314 000
Ecart défavorable par rapport au plan d'investissements 2023-2027			Fr. 460 000
<i>Plan de financement des investissements proposé</i>			
Montant du crédit souhaité			Fr. 300 000
Mode de financement	Ces investissements seront financés par un emprunt non affecté qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissements non couverts par la marge d'autofinancement.		
Amortissements	Ces coûts seront amortis directement par un prélèvement dans le fonds "Investissements futurs à voter", compte no 9282.50.		
Charges de fonctionnement	Les frais de fonctionnement seront en relation avec les travaux effectués dans le cadre de ce préavis.		



6. Conclusions

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Crissier

- Vu le préavis municipal n° 40/2021-2026
- Vu le rapport de la Commission chargée de l'étude
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

1. D'accorder un crédit cadre dédié aux améliorations énergétiques de Fr. 300'000.- pour la législature 2021-2026.
2. D'autoriser la Municipalité à utiliser ce crédit cadre, uniquement dans le but d'engager ou/et de réaliser les travaux d'amélioration des infrastructures en énergie renouvelable qui ne sont pas prévus dans un crédit de construction, au plus tard jusqu'au 30 juin 2026.
3. De valider l'utilisation de ce crédit cadre par l'état de situation du préavis établi par le service dans le rapport annuel de gestion.

Adopté par la Municipalité en séance du 23 janvier 2023

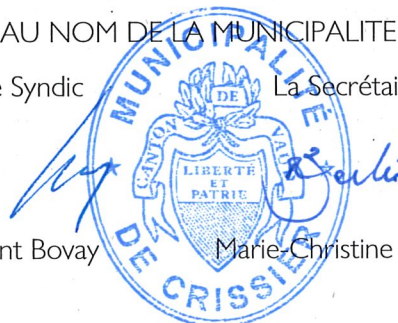
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Laurent Bovay

Marie-Christine Berlie



Délégué de la Municipalité à convoquer : M. Laurent Bovay, Syndic